AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0281
FR0011800218-FS0133

4 mars 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

AWOX

(Euronext)

Par courriers reçus le 4 mars 2015, la société anonyme Isatis Capital[1] (23 rue Taitbout, 75009 Paris) agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 4 mars 2015, les seuils de 15% du capital et 10% des droits de vote de la société AWOX et détenir, pour le compte desdits fonds, 527 008 actions AWOX représentant autant de droits de vote, soit 14,68% du capital et 9,99% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions AWOX sur le marché.

[1] Détenue à 100% par Salt Management SAS.
[2] Sur la base d'un capital composé de 3 590 875 actions représentant 5 276 119 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.